



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR INFORMATION DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

**RETURN RFI TO:
RETOURNER LES DDR À:**

Jason.larose@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Title/Titre SMALL WATER FILTRATION UNIT / PETIT APPAREIL DE FILTRATION D'EAU	RFI No – N° de DDR W8485-205575
Date of Solicitation – Date de l'invitation 04/04/2019	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à National Defence Headquarters 101 Colonel By Drive Ottawa ON K1A 0K2 Attn: Jason M. Larose, DAP 2-2-7 Jason.larose@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-0825	FAX No – N° de fax

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

**Solicitation Closes –
L'invitation prend fin**

At – à :

14 :00 / 2 :00 PM

On - le :

19/04/2019

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
NOT APPLICABLE / PAS APPLICABLE	
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

ÉNONCÉ DES TRAVAUX
POUR UN
A
PETIT APPAREIL DE FILTRATION DE L'EAU

9 janvier 2019

Original

1.0 PORTÉE

1.1 Objet

Le présent énoncé des travaux (ET) a pour objet de définir les exigences relatives à l'acquisition de petits appareils de filtration d'eau (PAFE) pour l'Aviation royale canadienne (ARC).

1.2 Contexte.

Suite à l'obsolescence de son ancien AFE (numéro de nomenclature OTAN : 4610-99-001-9947, NP : SWP-50), l'ARC a choisi d'utiliser des comprimés de purification d'eau au chlore (NNS : 6850-20-002-1961, NP Micropur MP1) pour désinfecter et purifier l'eau en cas d'urgence. Les comprimés sont utilisés avec le sac gourde Platypus (NNO 8465-01-518-9896, numéro de pièce 0760) et sont rangés dans une poche du gilet de sauvetage pour pouvoir être utilisés en cas d'urgence. L'utilisation opérationnelle a montré que l'utilisation continue de la tablette de purification de l'eau nécessiterait un système de filtration supplémentaire qui éliminerait les particules après la désinfection et rendra l'eau potable agréable au goût, ce qui causerait un surcroît de volume pour le personnel navigant et serait indésirable.

C'est pour cette raison que le MDN a besoin d'un PAFE commercial simple, mobile et compact, qui peut être stocké dans une poche de gilet de sauvetage et qui répond aux exigences obligatoires spécifiées dans le présent ET afin de garantir la disponibilité d'eau potable en cas d'urgence.

1.3 Liste de sigles et abréviations

Sigles	Description
MDN	Ministère de la Défense nationale
NNO	Numéro de nomenclature OTAN
NP	Numéro de pièce
ARC	Aviation royale canadienne
ET	Énoncé des travaux
PAFE	Petit appareil de filtration d'eau

2.0 DOCUMENTS PERTINENTS

2.1 Les références suivantes sont fournies avec la demande de proposition. Le cas échéant, les normes suivantes doivent être utilisées pour la préparation des produits livrables dans la mesure spécifiée dans le présent EDT.

2.2 Spécifications, normes et publications :

Référence	Publication	Titre de référence
D-01-100-211/SF-000	1991-06-01	SPÉCIFICATION — LA PRÉSERVATION, L'ENTREPOSAGE ET LA MANUTENTION DE L'ÉQUIPEMENT
D-LM-008-001/SF-001	1983-02-03	PROCÉDÉS DE CONDITIONNEMENT
D-LM-008-002/SF-001	1991-08-01	SPÉCIFICATION POUR LE MARQUAGE AUX FINS D'ENTREPOSAGE ET EXPÉDITION
D-LM-008-036/SF-000	2013-12-01	EXIGENCES DU MDN EN MATIÈRE D'EMBALLAGE COMMERCIAL DU FABRICANT

3.0 BESOINS

3.1 Généralités.

3.2 Le système AFE proposé doit satisfaire aux critères techniques obligatoires suivants. Le système :

3.2.1 Doit respecter ou dépasser les exigences du protocole NSF P248 pour la réduction des contaminants microbiologiques et être efficace contre les bactéries, les virus et les kystes (Giardia et Cryptosporidium);

3.2.2 Ne nécessitera pas de désinfection ultérieure pour assurer son efficacité;

3.2.3 Présentera de multiples barrières aux contaminants microbiologiques et chimiques;

3.2.4 Doit pouvoir traiter 50 litres d'eau à un débit de 200 ml/min;

3.2.5 La taille ne doit pas excéder une longueur de 7 po sur une largeur de 2 po et une profondeur de 1,5 po;

3.2.6 Le poids ne doit pas dépasser 100 grammes;

3.2.7 Doit fournir un suivi des performances et/ou un avertissement ou encore comporter un indicateur en fin de vie de l'élément filtrant pour empêcher la production d'eau contaminée;

3.2.8 Doit être utilisable entre 0 et 3000 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer;

3.2.9 Doit être utilisable par l'utilisateur final avec une formation minimale (pas plus d'une heure d'instruction);

3.2.10 Doit pouvoir fonctionner dans les plages de température de fonctionnement de l'ARC (0 à 45 °C);

3.2.11 Doit fonctionner dans un scénario de survie sans utiliser aucune source d'alimentation;

3.2.12 Devrait être facilement entretenu par des techniciens de maintenance de deuxième échelon (c.-à-d. qu'il doit être facile de changer les filtres, les composants, etc.);

3.2.13 Devrait respecter ou être certifié selon les protocoles 53 et/ou 58 de la NSF/ANSI pour la réduction des contaminants chimiques.

4.0 PRODUIT LIVRABLE

4.1 Le soumissionnaire doit fournir trois (3) échantillons qui seront utilisés pour l'évaluation technique. Les échantillons des offres non conformes doivent être retournés au soumissionnaire.

4.2 Dès l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit être en mesure de fournir **la quantité maximale de 2000 appareils** dans les 6 mois suivant l'attribution du contrat, avec en réserve ultérieure une quantité **maximale de 200/an** pendant 3 ans.

(Figures

Annexes)